



PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Jean-Marc SABATHÉ
Préfet de la Manche

Chevalier de la Légion d'honneur



Arrêté du 10 octobre 2018
signés par le Préfet de la Manche : M. Jean-Marc SABATHÉ

NUMERO SPECIAL N° 44



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>

RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE	2
<i>AU NIVEAU DEPARTEMENTAL</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté n° 18-83 du 10 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme DANGLES, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Manche.....</i>	<i>2</i>

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

C - SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Au niveau départemental
Arrêté n° 18-83 du 10 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme DANGLES, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Manche

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code du patrimoine ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

VU la loi n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des Délégations Régionales des Affaires Culturelles - DRAC ;

VU le décret de M. le Président de la République en date du 24 février 2017 nommant M. Jean-Marc SABATHÉ préfet de la Manche ;

VU l'arrêté du Ministre de la culture et de la communication en date du 6 août 2018 nommant Mme Nathalie DANGLES, architecte et urbaniste en chef de l'État, architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Manche à compter du 1er octobre 2018 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie DANGLES, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Manche de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie, à l'effet de signer, au nom du préfet de la Manche, les décisions suivantes :

- autorisation de travaux sur immeuble situé dans les abords de monuments historiques, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, en application de l'article L. 621-32 et de l'article R. 621-96 du code du patrimoine ;
- autorisation de travaux sur immeuble situé dans un site patrimonial remarquable, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation au titre du code de l'urbanisme ou du code de l'environnement, en application des articles L. 632-1 et D. 632-1 du code du patrimoine ;
- autorisation de travaux sur immeuble situé dans un site classé, pour les travaux ne relevant pas d'une autorisation du ministre chargé des sites, en application des articles L.341-10 et R.341-10 du code de l'environnement.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie DANGLES, la délégation qui lui est consentie sera exercée par Mme Marie FRULEUX, architecte des bâtiments de France.

Article 3 : MM. le secrétaire général de la Préfecture de la Manche et la cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Manche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche.

Signé : Le Préfet : Jean-Marc SABATHÉ



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
